

ONTARIO DEMOLITION DERBY

2017 RÈGLES DU PARTICIPANT

Avertissement

**** S'il y a des questions l'interprétation des règles, veuillez appeler un responsable de l'ONTARIO (ci-dessous). Toute modification qui ne figure pas ci-dessous pourra être considérée comme illégale et pourra entraîner une disqualification immédiate.**

Conducteurs éligibles

1. Les conducteurs doivent avoir 18 ans ou plus et détenir un permis de conduire
2. Les conducteurs âgés de 16 et 17 ans et possédant un permis de conduire peuvent participer au Mini Smash Demo / Figure 8 / Demo-X
Les conducteurs de 16 et 17 ans doivent fournir un formulaire de consentement parental et avoir un parent ou un tuteur sur place lors de la classe.

Classes - voir Fiches de spécification de construction pour la préparation du véhicule

FULL SIZE	V8 pleine taille (V6 de taille moyenne bienvenue à défier)
MID SIZE	4cyl et 6cyl sur 106" avec des modifications limitées
MINI SMASH	4cyl et 6cyl avec une taille de 106" ou moins avec modification limitée
DEMO CROSS / FIGURE 8	V6 ou 4cyl avec modification derby de démolition et / ou modification Demo-X / Fig-8

*** Les véhicules jugés trop endommagés ou dangereux pour leur classe par les officiels ne seront pas autorisés à participer.**

**** Toute pièce usinée jugée dangereuse, toute pièce ajoutée ou retirée pouvant poser un risque ou tout assemblage jugé dangereux selon les officiels annulera la participation du véhicule.**

***** Se référer au site Web pour connaître les spécifications exactes pour chaque classe de véhicules.**

Règlements pour les Conducteur et leurs équipes de puits de ravitaillement

1. Tous les conducteurs, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription une heure avant le début de l'événement
2. L'entrée payée n'autorise qu'un conducteur, un mécanicien et un véhicule de remorquage dans la zone des puits
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des conducteurs, tenue environ 30 minutes avant l'heure de début prévue des différentes classes
4. Une voiture ne peut être inscrite qu'une fois par classe
5. Aucune personne de moins de 16 ans n'est autorisée dans la zone des puits ou sur la piste avant, pendant ou après la course.
6. Le conducteur de 16 ou 17 ans doit avoir un détenteur de l'autorité parentale (un parent ou un tuteur) présent lors de l'inscription pour signer un formulaire de consentement parental et le parent. Un détenteur de l'autorité parentale doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
7. La conduite agressive est limitée sur la piste pendant la course. Il ne sera pas toléré dans la zone des stands et des zones de puits
8. Tous les conducteurs et leur équipe de puits sont tenus de signer un formulaire de décharge avant la course à défaut de quoi ils ne seront pas admis dans la zone des puits
9. TOLERANCE ZÉRO pour la consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la course.
10. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou de disqualifier ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe de puits dont les actions retardent la tenue ou empêchent la pleine jouissance ou l'efficacité de l'événement

Équipements et Règles de conduite des véhicules

1. Tous les conducteurs doivent être équipés de casques, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de la main dans le véhicule et facilement accessible pour les officiels du circuit
2. Tous les conducteurs doivent porter une tenue acceptable pour participer (pas de short, de manches courtes ou de débardeurs)
3. Les véhicules doivent avoir des freins adéquats et le conducteur doit avoir le contrôle de son véhicule en tout temps
4. Il ne sera pas toléré qu'un conducteur frappe délibérément et agressivement la porte des autres conducteurs
5. Si vous utilisez des pales de ventilateur en métal et que le capot du véhicule s'ouvre, le conducteur sera disqualifié
6. Si un véhicule prend feu lors de la classe, le conducteur sera immédiatement disqualifié. Exception faite lors de la grande finale, les autres véhicules ont droit de frapper le véhicule. (Les feux de carburateur seront tolérés s'ils s'éteignent par eux-mêmes)
7. Si la porte avant du conducteur s'ouvre pendant la participation, cette voiture et le conducteur seront disqualifiés
8. Un conducteur qui évite toujours de frapper d'autres participants actifs sera disqualifié. PAS DE SANDBAGGING.
9. Il incombe au conducteur d'être attentif et d'obéir aux officiels de la piste en tout temps.
Ignorer les officiels entraînera la disqualification
10. Un gagnant d'une vague ou un finaliste qui se qualifie pour la grande finale se doit de conduire le même véhicule
11. Aucune substitution de conducteur n'est permise

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Pour toute question concernant les règles et / ou les événements, veuillez appeler ou-email:

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

2017 RÈGLES DU PARTICIPANT

TOUTES les règles de préparation des véhicules

Numérotation - La porte du conducteur avant doit être peinte en blanc afin d'y inscrire le numéro et l'identification (la porte du passager peut également être peinte en blanc)

Intérieur et extérieur du véhicule

- Tout la vitre, les moulures décoratives et les accessoires (attelages de remorque) doivent être enlevés et le véhicule doit être nettoyé de tout débris
- Tous les sièges, coussins gonflables et matériaux inflammables doivent être enlevés, à l'exception du ou des sièges avant et du tableau de bord
- Les toits ouvrants DOIVENT être recouverts

Supports de moteur - Il est recommandé que les supports soient soudés à la traverse (il est acceptable de poser des chaînes)

En-têtes - Les tuyaux d'échappement peuvent être pliés vers le haut. Il est possible de les personnalisés.

Batteries - une seule batterie 12V est autorisée et doit être fixée au sol de la zone passager avant ou à l'intérieur du siège passager. La batterie nécessitera un couvercle ininflammable et être sécurisé après l'inspection

Réservoirs d'essence - Les réservoirs du manufacturier sont interdits

- Le réservoir d'origine doit être enlevé et remplacé par un réservoir approuvé CSA ou une pile à combustible (ou une alternative équivalente) qui doit être solidement arrimé dans le compartiment arrière du côté passager près du centre du véhicule
- Tous les réservoirs doivent être protégés contre une enveloppe ininflammable après inspection. (MATÉRIEL DE SAC GONFLABLE est RECOMMANDÉ)
- Les réservoirs en métal sont fortement recommandés, mais les réservoirs en plastique pour bateaux certifiés CSA sont acceptables
- Dans une camionnette, le réservoir doit être situé directement derrière la cabine et boulonnés ou soudés au châssis
- Dans un SUV (suburban ou cabine allongé) le réservoir doit être placé au milieu de l'habitacle arrière, solidement boulonnées, soudées ou attachées au châssis

Pompes à carburant électriques - Les pompes à carburant électriques sont autorisées, mais doivent être munies d'un interrupteur. (l'allumage de stock est acceptable). L'interrupteur doit être clairement marqué et situé soit sur le tableau de bord devant le conducteur ou sur le toit directement au-dessus du conducteur

Manettes de transmission - Les manettes de stock peuvent être enlevés, et reliés directement à la transmission

Radiateurs - Les radiateurs doivent rester dans la position stock, et doit contenir de l'eau (pas de liquide de refroidissement)

Refroidisseurs à transmission

- Des refroidisseurs de transmission peuvent être utilisés, mais doivent être montés à l'intérieur du compartiment moteur ou à l'intérieur de l'habitacle
- S'il est monté dans l'habitacle, un tuyau hydraulique de 2500 psi doit être utilisé, avec des raccords à pression, et le refroidisseur doit être recouvert d'étain, d'aluminium ou d'une barrière appropriée entre le refroidisseur et le conducteur. En outre, les trous doivent être coupés dans le plancher au-dessous du refroidisseur pour disperser l'excès de liquide

Pneus et jantes - Pas de protecteurs de tige de soupape soudés vissés sur les pneus ou les goujons. Tout objet jugé un projectile devra être supprimé

Capot - Doit avoir un trou de 12 "de diamètre minimum près du centre du capot

Moteurs & Entraînement - CONSULTEZ LES RÈGLES DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Supports de carrosserie - CONSULTER LES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Portes, coffre et serrure de hayon - CONSULTEZ LES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Châssis - CONSULTER LES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Ailes, pare-chocs & panneaux - SE RÉFÉRER À DES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Barreau de fenêtre - CONSULTEZ LES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Pare-chocs - CONSULTER LES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Plaque de porte - CONSULTER LES RÈGLES DE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Barres de sécurité - CONSULTER LES RÈGLES DE SPÉCIFICATION DE DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE

Suspension & direction - CONSULTER LES RÈGLES DE SPÉCIFICATION DE DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE SPÉCIFIQUES

Distributeur et protecteurs différentiels - CONSULTEZ LES RÈGLES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION DE CLASSE / VÉHICULE

CONTESTATION

Si un conducteur croit qu'un autre participant triche, il doit s'adresser à un officiel pas plus de 15 minutes après la vague ou après la finale. Il ou elle doit également présenter un dépôt e protêt de 50\$. Si l'officiel découvre que le véhicule en question est coupable de tricherie, le dépôt sera rendu au plaignant.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Pour toute question concernant les règles et / ou les événements, veuillez appeler ou-email:

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com